144. Séance du 10 janvier 1812

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

144. Séance du 10 janvier 1812, 1812/01/10

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 28/09/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4711

Registre (test)

Folio166
Type de séanceOrdinaire
Présents

- Aguilar (d'), Melchior Louis
- Aldéguier (d'), Hippolyte
- Ayguesvives (d'), Félix
- Cambon (de), Alexandre
- Jouvent, Barthélémy
- Malaret (de), Joseph
- Poitevin,Vincent
- Serres de Colombars, Jean Antoine Louis Auguste

Noms propres cités

- Ayguebère (Dumas de), Jean
- Laloubère (de), Simon

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4711?context=pdf

Présentation

Date1812/01/10
Mentions légalesFiche : Elsa Courant, CNRS – Sorbonne université ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
Editeur de la ficheElsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Contributeur(s)

- Courant, Elsa (éditeur scientifique)
- Laportalière, Jean de (transcriptions)

Information générales

LangueFrançais

Description de la séance

Description

- M. Poitevin prononce les éloges de M. de Laloubère et de M. d'Ayguebère
- Nomination des officiers annuels : censeurs et dispensateur

Notice créée par Maria Laura Cucciniello Notice créée le 02/03/2023 Dernière modification le 26/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4711?context=pdf

de l'ouvrage intitulé : Flore toulousaine, dont on lui a envoyé un exemplaire de l'Académie, et la Société est priée de remercier l'auteur de cette marque d'attention et de placer l'ouvrage dans la Bibliothèque de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel a fait un rapport sur l'état des finances de l'Académie et sur la nécessité de rétablir la distribution des jettons. Il a proposé de nommer une Commission qui présenterait un plan de distribution, dans lequel l'assiduité aux séances serait combinée avec la lecture dont le tableau est longtemps fixé le premier vendredi, après la fête des fleurs. En opinant sur ce rapport, il y a eu des voix pour distribuer des bougies au lieu de jettons. Il a été décidé de renvoyer à une Commission qui examinera la question et présentera un plan de distribution de jettons ou de bougies. M. le modérateur a nommé Commission M. de Lapeyrouse et M. Lacaze qui se joindront au modérateur, au sous-modérateur, aux deux Secrétaires et au Secrétaire perpétuel Commissaires.

M. le Secrétaire perpétuel est prié d'écrire à Son Excellence le ministre de l'intérieur et le ministre de l'instruction publique, pour les remercier de l'augmentation de notre dotation dans le budget de la ville de Toulouse.

M. Gramond a lu la séance qu'il doit prononcer dans la séance publique de janvier. Il a été décidé que l'installation de M. d'Antigny se fera dans cette séance dont le jour sera fixé vendredi prochain. Académie approuve l'arrangement par lequel on prendra les jours de la séance et de la fête de l'Éloge des dames [illegible]

[illegible]

Du vendredi 10 janvier 1828

M. Jouy
M. Dulaure
M. d'Aguilar
M. d'Aldéguier
M. d'Aquesseau
M. Jubinal
M. de Lambert
M. de Malaret

M. Dulaure a lu le Éloge de M. de Catalan [illegible]
M. d'Aguilar
a opiné à la nomination de [illegible]

Commissaires

M. Gergonne et d'Aguilar

Dispensé

M. d'Aldéguier.

La séance publique de la [illegible] est renvoyée au [illegible]

Du vendredi 17 janvier 1828
[illegible]

M. Jouy
M. Dulaure
M. d'Aguilar
M. Jubinal
M. Gergonne
M. d'Aldéguier
M. de Lambert
M. d'Aguilar
M. de Lapeyrouse
M. Drolet
M. [illegible]
M. [illegible]
M. [illegible]
M. de Malaret

M. le Secrétaire perpétuel a lu une notice sur un [illegible] de poète, pour être insérée dans le nécrologe général des académiciens, et manifeste les regrets de l'Académie sur cette perte prématurée, en attendant que M. de l'Académie retrouve un rédigé de [illegible] l'Éloge qu'il prononcera lors de la [illegible] de M. Dumège, successeur de M. de Portes.

M. Après avoir entendu le rapport de la Commission [illegible] le moyen d'obtenir l'émulation pour les travaux académiques et l'assiduité aux séances tant publiques que particulières, il a été délibéré ce qui suit.

1° La distribution des jettons est rétablie. Les jettons de l'Académie seront reçus, ils porteront comme les précédents, d'un côté le buste de Clémence Isaure, de l'autre les cinq fleurs académiques, avec la devise [illegible]. L'académicien dont le nom se trouve [illegible] à l'acquisition de chaque jetton, la façon y compris. Ils appartiennent les fonds que la Disposition aura en main, outre ceux qui proviennent de la dotation de l'Académie, prélevés sur le budget de la ville de Toulouse.

2° A commencer du premier vendredi après la première fête des fleurs, jour auquel se fait le tableau des travaux académiques, pour les quatre mois de mai, juin, juillet et août, tout qui aura rempli pour une lecture la séance pour laquelle il aura été inscrit, ou qui, à cet égard, aura acquitté la dette d'un autre, recevra un jetton pour chaque lecture.

Celui qui aura assisté à quatre séances consécutives ou alternativement, recevra, pour cette simple assistance, un jetton qui lui sera remis à la fin de la quatrième séance. Cette répétition [illegible] l'assiduité [illegible] plus de [illegible] que quatre jettons [illegible]